**SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015**

**DELIBERATION**

L’an 2015, le 09 novembre à 10H00, s’est réuni au siège du SDE07 à PRIVAS, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST.

Membres convoqués :

Membres présents :

Membres excusés :

Procurations :

**OBJET : EXERCICE 2016- AUTORISATION D’ENGAGEMENT DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT**

Il est rappelé au Comité Syndical que pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu de la date du vote du Budget Primitif prochain, il conviendrait, comme à l’accoutumée, d’autoriser le président à engager les dépenses d’investissement nécessaires, sur la base des dispositions de l’article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule notamment :

« jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent. »

Cette décision vaudrait la totalité des crédits d’investissement ouvert (BP + DM) de l’exercice 2015.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

* AUTORISE le Président aux décisions ci-dessus.

Le président,

Jacques GENEST